

Huit mois d'action gouvernementale

Ça qui change sur le terrain

En huit mois, le gouvernement de François FILLON a respecté mesure après mesure ce qui avait été annoncé par Nicolas SARKOZY pendant la campagne présidentielle.

Respecter ce qui a été promis, c'est la première condition pour redonner de la crédibilité à l'action politique.

Nous avons voulu redonner à notre pays le goût du travail avec un objectif clair : la hausse du pouvoir d'achat et le plein emploi.

C'est tout le sens de la loi Travail Emploi Pouvoir d'Achat votée dès l'été. La loi TEPA, ce sont plus de 5 Mds € qui seront consacrés par l'Etat aux mesures « heures sup' » pour que nos concitoyens puissent gagner plus en travaillant plus. C'est aussi la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui permet à un allocataire de minima sociaux lorsqu'il reprend un emploi de ne pas perdre le bénéficiaire des aides sociales. Remettre le travail au cœur de la société c'est enfin donner la possibilité aux Français de transmettre le fruit de leur travail aux générations futures. 2 milliards d'euros : c'est la somme que représente l'allégement fiscal qui permet désormais à 95% des Français de ne pas payer de droits de succession.

Notre ambition : changer le logiciel de notre économie. Nous ne nous contentons pas de la baisse du chômage : ce que nous voulons c'est le plein emploi. L'objectif est désormais atteignable : 7,9% c'est le taux de chômage au troisième trimestre 2007, avec un nombre de demandeurs d'emploi en baisse de 9,3% sur un an.

Nous avons voulu également faire sauter les verrous de la société française.

En réformant les régimes spéciaux, le Gouvernement a fait en sorte que les mots d'égalité et d'équité ne soient pas seulement un vœu pieux mais une réalité pour tous les Français. En votant la loi sur le service minimum dans les transports, notre majorité et le gouvernement de François FILLON ont démontré que l'on pouvait concrètement répondre aux préoccupations quotidiennes des Français et réaliser ce qui n'a jamais été fait depuis plus de vingt ans.

Parmi les « missions impossibles » figure également la réforme de l'Université. Dès cet été, la gouvernance des universités a été profondément modifiée. Plus de 20 milliards d'euros seront investis dans les cinq années qui viennent pour permettre la création de vrais campus, de salles informatiques, de laboratoires de recherche mais aussi pour renforcer le contenu des enseignements et l'accompagnement de nos étudiants.

Nous avons voulu enfin poursuivre les réformes qui avaient donné des résultats. Nous avons amplifié le succès de notre politique de sécurité, initiée en 2002 par Nicolas SARKOZY. En 2007, non seulement la délinquance générale baisse mais pour la première fois depuis 12 ans, les violences aux personnes reculent.

Tout cela nous l'avons commencé il y a 8 mois avec vous, avec votre soutien, avec votre enthousiasme. 8 mois : c'est le moment de regarder le chemin parcouru, c'est le moment de lire ce bilan pour mesurer ce qui change réellement sur le terrain.

Laurent WAUQUIEZ

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre
Porte parole du Gouvernement

L'objectif du Gouvernement, c'est le plein emploi à l'horizon 2012. L'amélioration spectaculaire du marché de l'emploi en 2007 valide la stratégie du Gouvernement qui consiste à libérer le travail du carcan des 35h.

Objectif plein emploi : c'est bien parti

-203.000

chômeurs en 2007. Le taux de chômage s'établit à 7,9% au troisième trimestre.

Des résultats tangibles

> Une création record de 312.300 emplois salariés ; un nombre de demandeurs d'emplois sous la barre des 2 millions, pour la 1^{ère} fois depuis 1984.

La fusion de l'ANPE et du réseau des Assedic opérationnelle en 2009

> L'objectif : simplifier les démarches du demandeur d'emploi et lui offrir un service performant en mettant à sa disposition un guichet unique pour son placement, son indemnisation et son accompagnement.

Un véritable service public de l'orientation, du collègue à l'Université

30% d'une classe d'âge sort chaque année du système scolaire et universitaire sans formation, ou avec une formation inadaptée aux besoins du marché du travail.

> Mise en place du dossier unique de préinscription en université et, au sein des universités, du contrat de réussite personnelle et professionnelle ainsi que de bureaux d'insertion pour faciliter l'obtention d'un stage ou d'un premier emploi.

La poursuite de la réforme de fond de la formation professionnelle continue

500.000 postes non pourvus, notamment dans l'hôtellerie restauration, les services financiers et informatiques, la santé et l'action sociale, coexistent avec un peu moins de 2 millions de demandeurs d'emplois.

> Les 26 Mds€ de la formation professionnelle seront recentrés sur les publics prioritaires, jeunes et demandeurs d'emplois.

> Le Gouvernement travaille à la création d'un compte emploi-formation transférable par le salarié d'une entreprise à l'autre.

RSA : faire en sorte que le retour à l'emploi se traduise sur la fiche de paie

Actuellement, un allocataire de minima sociaux (RMI, API) qui reprend un emploi peut perdre le bénéfice d'un certain nombre d'aides qui y sont liées (CMU, aides au logement, etc.) et voir en définitive ses revenus baisser.

> Avec le revenu de solidarité active (RSA), expérimenté dans 34 départements, celui qui fait l'effort de reprendre un emploi verra son revenu augmenter dès la 1^{ère} heure travaillée. C'est un premier pas vers une remise à plat complète des minima sociaux actuellement discutée dans le cadre du Grenelle de l'Insertion.

La suppression des dispositions qui conduisent à évincer les seniors du marché de l'emploi

Avec un taux d'emploi des 55-64 ans de 37,8%, la France est le mauvais élève de la classe européenne (moyenne : 42,5%). Notre objectif : faire passer le taux d'emploi des seniors à 50%.

> Le recours aux préretraites d'entreprises ainsi qu'à la mise à la retraite d'office des salariés est rendu plus onéreux pour l'employeur.

> La création d'un système de bonus/malus pour les entreprises en fonction de leurs efforts en matière d'emploi des seniors est en projet, ainsi que la suppression des verrous sociaux, fiscaux et réglementaires qui pénalisent ceux qui veulent continuer à travailler.

Plus de garanties pour les salariés et plus de souplesse pour l'entreprise

L'accord conclu le 11 janvier 2008 entre les partenaires sociaux constitue un pas en avant important en matière de « flexi-sécurité à la française ».

> Les droits des salariés sortent renforcés : maintien de la mutuelle, de la prévoyance et des droits à la formation en cas de rupture du contrat de travail ; doublement des indemnités de licenciement ; prise en compte des stages dans la période d'essai. C'est également plus de souplesse et moins de risques de contentieux juridiques.

> Un projet de loi sera présenté prochainement, afin de reprendre le contenu de l'accord.

Ce sont tous les leviers du pouvoir d'achat que le Gouvernement actionne simultanément au service des ménages : revenus, fiscalité et coût de la vie.

Pouvoir d'achat : le Gouvernement sur tous les fronts

50%

des entreprises de plus de 10 salariés ont utilisé la mesure d'exonération des "heures sup" au cours du mois de novembre 2007 : le succès de la mesure en faveur du pouvoir d'achat se confirme.

Loi « Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat » : halte à la caricature !

Sur les 14 Mds€ de TEPA, ce sont entre 10 et 12 Mds€ qui vont directement aux catégories modestes et moyennes :

- > 5.5 Mds€ financent la mesure « heures sup' » pour que nos concitoyens, essentiellement les ouvriers et les employés, puissent travailler plus pour gagner plus
- > 4.5 Mds€ permettront aux Français d'accéder à la propriété grâce au crédit d'impôt logement
- > Plus de 2 Mds€ permettront à 95% des ménages de transmettre à leurs enfants les fruits de leur travail, sans impôt.

L'exonération des heures sup' et le rachat des RTT

> Exonération de charges sociales et d'impôt sur le revenu des « heures sup' », une mesure approuvée par 62% des Français. Ex : un salarié au SMIC qui effectue 4 heures supplémentaires par semaine dans une petite entreprise verra ses revenus augmenter de 2.150€/an, soit l'équivalent d'un 13^{ème} mois.

En novembre 2007, 38 millions d' « heures sup' » ont été effectuées pour un montant d'exonérations de 133 millions d'euros (le double du mois d'octobre).

> Possibilité de racheter des jours de RTT non pris, par simple accord avec l'employeur. Ex : pour un salarié au SMIC, 10 jours de RTT rachetés, c'est 740€ en plus.

Déblocage anticipé de la participation

> 5 millions de salariés auront la liberté d'utiliser, en exonération d'impôt sur le revenu et de charges sociales, près d'une dizaine de milliards d'euros d'épargne.

Le remplacement de la caution par un système de type assurantiel

Objectif : faciliter l'accès à la propriété des ménages, notamment les plus modestes, et alléger la facture « logement » des locataires.

> Le dépôt de garantie est désormais limité à 1 mois de loyer, contre 2 auparavant, et nous préparons un projet de loi pour remplacer la caution par un système de

type assurantiel des risques d'impayés de loyers.

> Le crédit d'impôt logement permettra à un ménage empruntant 200.000 € de réduire le coût de son emprunt d'environ 10% (6% pour un ménage plus aisé empruntant 400.000 €).

> Le nouveau calcul de l'indexation des loyers devrait permettre de diviser quasiment par deux le montant de leur augmentation. Ex : Pour un loyer de 800 € /mois, c'est près de 100 € de gain annuel pour le locataire.

Une suppression quasi totale des droits de succession

> Suppression totale des droits de succession pour le conjoint survivant et les frères et sœurs résidant sous le même toit (sous certaines conditions).

> Relèvement de 50.000 à 150.000 euros de l'abattement pour les successions en ligne directe, pour que 95% des ménages puissent transmettre leur patrimoine sans être imposés.

> Augmentation de 20.000 à 30.000 euros de ce qui peut être donné, en exonération de droits, à un enfant, un petit-enfant, un arrière-petit-enfant, ou à défaut, un neveu ou une nièce.

Une batterie de mesures pour réduire le coût de la vie des ménages

> Réforme de la loi Galland pour des prix plus bas en grandes surfaces.

> Mesures sur la concurrence dans le secteur des télécommunications pour

laisser aux ménages la possibilité de changer facilement d'opérateur de téléphonie mobile ou de fournisseur d'accès à internet, et faire pleinement jouer la concurrence.

> Doublement de la prime à la cuve (portée à 150 €) afin d'aider les Français les plus modestes à faire face aux répercussions de l'augmentation des prix du pétrole sur leur budget.

Petites retraites : les engagements pris seront tenus

> Le Gouvernement prend ses responsabilités : si l'inflation est supérieure aux prévisions pour 2008, les pensions seront revalorisées avant la fin du 1^{er} semestre.

> Le Gouvernement respectera les engagements pris vis-à-vis des retraités les plus modestes : le montant du minimum vieillesse sera revalorisé et le taux des pensions de réversion, actuellement de 54%, augmenté, dans le cadre du rendez-vous des retraites.

Un mécanisme de donnant-donnant sur les allègements de charges sociales

> Un projet de loi sera présenté pour dynamiser les négociations salariales au sein des branches et des entreprises et faire en sorte qu'il n'y ait plus de minima de branches inférieurs au SMIC.

Par des mesures de simplification administrative attendues depuis longtemps, le Gouvernement permet à notre vivier de PME de se développer, le faible nombre de « grosses » PME constituant un handicap majeur de notre commerce extérieur.

Simplifier la vie des entrepreneurs

38

déclarations, c'est ce que doit remplir chaque année une TPE pour un minimum de 8 organismes (Urssaf, Assedic...).

Une simplification des charges administratives des entreprises déjà engagée, avec l'objectif de réduire de 25% les obligations administratives des entreprises d'ici 2011, pour une économie annuelle attendue de 15 Mds€.

Un interlocuteur social unique pour les commerçants et artisans, afin de leur offrir, à compter du 1^{er} janvier 2008, un accueil unifié dans leurs relations avec les organismes de protection sociale, qu'il s'agisse du paiement de leurs cotisations sociales ou du versement de leurs prestations santé et retraite.

La dématérialisation des procédures d'exportation dès la fin 2008 et la création prochaine de plateformes dématérialisées de services aux entreprises, pour qu'elles puissent externaliser leurs formalités, gagner en temps et en sécurité.

Un paquet législatif au printemps 2008 pour simplifier la vie des PME, qui créera un nouveau statut de l'auto-entrepreneur, facilitera la reprise

d'entreprise, expérimentera le gel des conséquences du franchissement des seuils sociaux, élargira le rescrit en matière fiscale, limitera les délais de paiement (30 jours pour l'Etat) et simplifiera le code des marchés publics.

Un crédit d'impôt recherche (CIR) renforcé et simplifié parce que nos PME n'innovent pas assez et que le dispositif précédent était une « usine à gaz » difficilement utilisable et peu utilisée.

La suppression de l'impôt forfaitaire annuel annoncée par le Président de la République pour 2009, parce que cet impôt ne dépend pas de la faculté contributive des entreprises qui doivent l'acquitter même si elles sont déficitaires.

Une réduction d'ISF pour les investissements dans le capital d'une PME, parce que le financement de ces dernières demeure très problématique dans notre pays.

Le Gouvernement agit sur toute la chaîne du logement pour faire en sorte de répondre à la demande, d'alléger la facture pour les ménages et de permettre à ceux qui le souhaitent de devenir propriétaires.

Logement : alléger la facture pour les ménages

1/2

million de nouveaux logements par an, dont 120.000 logements sociaux, c'est l'objectif que s'est fixé le Gouvernement.

L'accès à la propriété facilité pour les Français aux revenus modestes

56% des Français possèdent leur résidence principale (contre 84% en Espagne et 71% en Grande-Bretagne).

> Les emprunts souscrits pour l'acquisition ou la construction de la résidence principale ouvriront droit à un crédit d'impôt (40% des intérêts la 1^{ère} année, 20% les 4 années suivantes).

Un effort sans précédent en matière de construction

> Pour résoudre la crise du logement, il faut s'attaquer à l'insuffisance de l'offre, résultat du retard accumulé depuis 30 ans. Le Gouvernement a une obligation de résultat : la loi sur le droit au logement opposable est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

> On n'a jamais autant construit : 554.000 permis de construire délivrés en 2007 (record depuis 30 ans) ; 429.000

mis en chantier (+ 40% depuis 2000) ; 142.000 logements sociaux prévus dans le budget 2008 (3 fois plus qu'en 2000) ; 5.000 logements étudiants (et 7.000 logements réhabilités).

Une facture de logement allégée

Avec la hausse des prix de l'immobilier et des loyers, le logement absorbe le quart du budget des ménages, voire plus dans les grandes villes.

> Pour limiter cette évolution, le Gouvernement a mis en place un nouvel indice d'évolution des loyers, calculé sur l'évolution des prix à la consommation. Pour les ménages, cela revient à diviser quasiment par 2 la hausse des loyers en 2008.

> Le dépôt de garantie est désormais limité à 1 mois de loyer, contre 2 auparavant, et un projet de loi est en préparation pour remplacer la caution par un système de type assurantiel des risques d'impayés de loyers.

La réforme des régimes spéciaux, on en parlait depuis 15 ans, mais on n'avait jamais eu le courage de la faire. Résultat, 26 millions de salariés cotisaient 40 ans, alors que 500.000 agents des régimes spéciaux ne cotisaient que 37 ans et demi. Nicolas Sarkozy s'était engagé à en finir avec le statu quo. Engagement tenu.

Régimes spéciaux : les Français désormais tous égaux face à la retraite

40 ans, c'est ce que cotiseront les agents des régimes spéciaux pour obtenir une retraite à taux plein à compter de 2012.

Le choix résolu du dialogue social

> La réforme a été précédée d'une concertation d'une ampleur inédite avec les partenaires sociaux, et le Gouvernement a laissé une large place à la négociation au sein des branches et des entreprises afin de prendre en compte la spécificité de chaque régime.

40 ans de cotisation pour tous les salariés

> En 2012, la durée de cotisation des agents des régimes spéciaux pour une pension à taux plein sera de 40 ans. Une décote et une surcote inciteront les agents à travailler plus longtemps pour améliorer le niveau de leur pension.

Une garantie de pouvoir d'achat pour les agents concernés

> L'agent qui jouera le jeu de la réforme

en travaillant un peu plus longtemps ne perdra pas un euro de pension, et les retraites seront indexées sur les prix dès 2009.

Intégration des avancées négociées par les partenaires sociaux au sein des entreprises

> Comme prévu, les décrets publiés début janvier harmonisent les règles relatives au calcul des pensions dans les régimes spéciaux sur celles applicables dans la fonction publique.

> Ils tiennent compte également des avancées négociées par les partenaires sociaux, par exemple la prise en compte des périodes d'études supérieures, la possibilité de départ anticipé à la retraite pour les agents handicapés ou la suppression des mises à la retraite d'office à la SNCF.

Une société se juge à l'attention qu'elle porte aux plus vulnérables, en particulier les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes. Tout doit être fait pour aider ces personnes à trouver leur place et accompagner les familles.

Solidarité : des avancées pour nos aînés et les personnes handicapées

850.000 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer (1^{ère} cause de dépendance).

Des moyens en hausse pour prendre en charge les personnes âgées dépendantes

> 7.500 places en maisons de retraites et 6.000 places de services de soins infirmiers à domicile créées en 2008.

> Le Gouvernement prépare un projet de loi pour créer un 5^{ème} risque de protection sociale, commun à toutes les personnes en situation de perte d'autonomie.

Un plan Alzheimer pour mieux prendre en charge les malades

> Création d'une fondation de coopération scientifique pour attirer les meilleures équipes, de 38 consultations mémoire pour améliorer le diagnostic de la maladie ; simplification du parcours de soins avec les "maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer", véritable guichet unique pour les malades et leurs familles.

> Développement des structures de répit pour aider les aidants.

> 1,6 Md € consacré au plan d'ici 2012.

Des moyens supplémentaires pour scolariser tous les enfants handicapés

> A la rentrée 2007, création de 2.700 postes d'assistants de vie scolaire (AVS), de 200 unités pédagogiques d'intégration et de 1.250 places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile.

Des engagements pour améliorer la qualification des personnes handicapées

> Conclusion d'une charte « Université/Handicap » : chaque établissement s'engage à créer un véritable service d'accueil pour les étudiants handicapés.

Une obligation de résultat en matière d'emploi des personnes handicapées

> Chaque administration devra employer 6% de personnes handicapées. Dans le cas contraire, la masse salariale sera gelée.

> Dans le secteur privé, l'accent est mis sur l'amélioration de l'accessibilité des locaux professionnels, l'aide au recrutement par les PME.

Préserver la santé de nos concitoyens est une exigence pour le Gouvernement. Après les entreprises, l'interdiction de fumer dans les lieux de convivialité (hôtels, cafés, restaurants) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Santé publique : vivre mieux et plus longtemps

13

morts par jour, soit 5.000 personnes qui décèdent chaque année du tabagisme passif.

La mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les cafés, hôtels, restaurants

Le tabac est la 1^{ère} cause de mortalité évitable et la 1^{ère} cause de cancer.

- > Une mesure de santé publique : l'exposition de 1h à 7h/semaine au tabagisme passif augmente les risques d'infarctus du myocarde de 25%.
- > Une mesure soutenue majoritairement : 85% des Français y sont favorables.

Une lutte renforcée contre le cancer

> Remboursement par l'assurance maladie du vaccin préventif contre le cancer du col de l'utérus (responsable de 1.000 décès/an) et généralisation fin 2008 du dépistage du cancer colorectal.

Lancement du chèque santé pour l'acquisition d'une complémentaire santé

Près d'un Français sur 10 ne possède pas de couverture complémentaire santé.

- > Destiné aux foyers les plus modestes, le montant du chèque santé est compris entre 100 à 400 €, ce qui couvre la moitié du coût d'une complémentaire.

Un plan Alzheimer pour mieux prendre en charge les malades et soutenir leurs familles

- > Création d'une fondation de coopération scientifique pour attirer les meilleures équipes, de 38 consultations mémoire pour améliorer le diagnostic de la maladie ; simplification du parcours de soins avec les "maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer", véritable guichet unique pour les malades et leurs familles.
- > Développement des structures de répit pour aider les aidants.
- > 1,6 Md € consacré au plan d'ici 2012.

Une attention particulière portée à la santé des jeunes

- > Dans le cadre de l'accompagnement éducatif (16h à 18h) accessible à la rentrée 2008 à tous les collégiens, augmentation du nombre d'heures d'activités sportives.
- > Pour accroître la consommation de fruits, particulièrement faible chez les jeunes issus des milieux défavorisés, le Gouvernement travaille avec la filière pour permettre la distribution de fruits dans les écoles à la rentrée 2008.

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des familles modestes et des classes moyennes, trop souvent oubliées.

Davantage d'aides pour les familles

2

enfants par femme en 2007. La France est un modèle unique en Europe. Elle combine un fort taux d'activité féminin (80% des femmes entre 19 et 49 ans travaillent) et le taux de natalité le plus élevé d'Europe. C'est un gage de dynamisme pour notre pays et une spécificité à préserver.

Des mesures de soutien financier aux familles

> Le complément de libre choix du mode de garde, destiné aux parents qui emploient un salarié à domicile ou une assistante maternelle pour garder leurs enfants, a été revalorisé de 50 € mensuels (passant de 375 à 425 € pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans pour les familles les plus modestes).

> Les parents toucheront désormais la majoration de 60 € des allocations familiales quand l'enfant atteindra l'âge de 14 ans (contre 16 auparavant).

Plus de pouvoir d'achat à la rentrée scolaire

> A compter de 2008, le montant de l'allocation de rentrée scolaire, versée en septembre par la CAF aux familles modestes, sera modulé en fonction de l'âge de l'enfant, pour tenir compte du fait que les achats de fournitures sont plus lourds au lycée qu'en maternelle.

> En parallèle, le Gouvernement a signé un accord avec la grande distribution pour que désormais, à chaque rentrée, une sélection de produits de base (cahiers, stylos, classeurs...) soit proposée à prix coûtant.

Des bourses pour les étudiants de familles modestes et des classes moyennes

> Une grande réforme des bourses a été lancée. Depuis le 1^{er} janvier 2008, un nouvel échelon a été créé pour les 100.000 étudiants les plus défavorisés, qui touchent désormais 7,2% de plus par rapport à janvier 2007.

> Dès la rentrée 2008, les CROUS verseront 50.000 bourses supplémentaires aux étudiants des classes moyennes. Avec la défiscalisation du travail étudiant et le doublement du nombre de bourses à la mobilité et au mérite, le Gouvernement fait en sorte que l'argent ne soit plus un obstacle à la poursuite d'études.

Assurer un meilleur fonctionnement de l'école pour aider ceux qui en ont le plus besoin, une priorité pour le Gouvernement.

Ecole : le SAVOIR pour tous, la réussite pour chacun

15%

des élèves qui entrent aujourd'hui au collège ont de très graves lacunes dans les domaines de l'écriture, de la lecture et du calcul. C'est une situation à laquelle il faut remédier.

Le renforcement de l'accompagnement éducatif

> Depuis novembre 2007, l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire et certaines écoles volontaires proposent à leurs élèves, 4 soirs par semaine de 16h à 18h, une aide aux devoirs ainsi que des activités sportives, culturelles et artistiques.

> Dès la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif sera étendu à tous les collèges, à toutes les écoles primaires relevant de l'éducation prioritaire et aux autres écoles volontaires. L'Education nationale prendra en charge les heures supplémentaires des enseignants, le recrutement d'assistants d'éducation et les subventions aux associations participantes.

La suppression des cours le samedi matin

> A la rentrée 2008, les cours seront supprimés le samedi matin à l'école primaire. La semaine de cours passera ainsi pour les élèves de 26h à 24h.

> Les 2 heures ainsi dégagées seront

consacrées aux 15% d'élèves les plus en difficulté. Le principe est simple : donner plus d'heures aux élèves qui en ont besoin pour qu'au final chacun sache lire, écrire et compter.

La mise en œuvre du service minimum d'accueil à l'école primaire

> Le Gouvernement a invité les communes à mettre en place un service minimum d'accueil pour les élèves du primaire en cas de grève. Il sera financé par l'Education nationale grâce aux retenues sur salaires des grévistes.

> Lors de la grève du 24 janvier 2008, plus de 2.000 communes avaient mis en place le dispositif. Au total, plus de 8,5 millions de Français ont pu en bénéficier.

> 81% des parents d'élèves de l'école primaire souhaitent que le maire de leur commune mette en place le service minimum d'accueil. Les communes qui n'auront pas appliqué le dispositif devront donc rendre des comptes aux parents d'élèves.

Depuis 1984, l'autonomie des universités était inscrite dans la loi sans aucune application concrète. Désormais, c'est une réalité qui va permettre la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants.

Universités : promesses tenues

20

Mds€ supplémentaires sur 5 ans pour l'Université, c'est ce qu'investit le Gouvernement pour faire de l'enseignement supérieur le moteur de l'innovation et de la croissance française.

Les nouvelles missions de l'Université : orientation et insertion professionnelle

> Avec la loi sur les universités, l'orientation et l'insertion professionnelle sont devenues des missions à part entière de l'Université, au même titre que la formation et la recherche. Chaque université va créer un bureau d'insertion professionnelle pour mettre les étudiants en lien avec le monde du travail et aider chacun à trouver un stage puis un 1^{er} emploi.

> L'orientation active permettra à chaque étudiant de bénéficier d'un conseil personnalisé pour préparer son projet universitaire et professionnel, et d'informations sur les débouchés de sa filière.

Une nouvelle gouvernance pour atteindre ces objectifs

> Le but est que chaque euro dépensé à l'Université soit un euro utile pour les étudiants. Les universités vont désormais pouvoir gérer elles-mêmes leur budget et leur patrimoine : c'est la garantie qu'elles pourront recruter les meilleurs professeurs et créer des campus vraiment adaptés à leurs étudiants.

> Elles seront aussi mieux intégrées dans leur environnement économique et social, grâce à la présence au Conseil d'administration de représentants du monde économique (chefs d'entreprise par exemple) et des collectivités locales. La création de pôles d'enseignement supérieur et de recherche leur permettra de se regrouper pour attirer les capitaux privés et mettre en commun leurs capacités de recherche.

Un investissement massif pour nos étudiants

> L'Etat ne se désengage pas. En 2012, il consacrera 10.500€ par an à chaque étudiant à l'Université, contre 7.000€ aujourd'hui. Cet investissement va permettre d'offrir aux étudiants plus d'heures d'enseignement en licence, avec des cours de langue, de culture générale et du tutorat pour ceux qui en ont besoin.

> 5 Mds€ seront consacrés aux campus universitaires, pour créer en France des campus dignes de ce nom, avec des salles informatiques, des laboratoires de recherche modernes et des logements pour les étudiants.

La politique de sécurité du Gouvernement s'est traduite par une baisse de la délinquance en 2007.

Sécurité : des résultats exemplaires

-3,6%

c'est la baisse de la délinquance en 2007. Les violences aux personnes reculent également pour la première fois depuis 12 ans.

Une baisse générale de la délinquance

> Avec 3.589.293 crimes et délits constatés, la délinquance générale a diminué de 3,66% par rapport à 2006.

> En 2007, les violences contre les personnes connaissent un recul pour la première fois depuis 12 ans. Cela représente 900 agressions en moins sur l'année.

Un taux d'élucidation record

> Le taux d'élucidation, indicateur de la performance des services, atteint 36,11%, soit plus de deux points de plus par rapport à 2006. Concrètement, aujourd'hui, plus d'un coupable sur trois est identifié par la police.

Une police recentrée sur son métier et modernisée

> Recentrer la police sur son métier est une priorité : ce sont près de 3.500 policiers actuellement occupés à des tâches administratives qui retrouveront leur cœur de métier.

> Le Gouvernement proposera en 2008 le vote d'une loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), qui permettra notamment de moderniser les moyens techniques mis à la disposition de la police.

Une police sur le terrain

> Le Gouvernement prévoit de mettre en place une police particulièrement formée aux quartiers difficiles par la création d'Unités Territoriales de Quartiers et de compagnies de sécurisation. Une première expérimentation est en cours dans trois quartiers difficiles de la Seine Saint Denis.

Des actions de lutte contre la drogue et les trafics intensifiées

> Deux nouveaux groupes d'intervention régionale (GIR) supplémentaires ont été créés (30 GIR actuellement). Ils s'impliqueront davantage dans la lutte contre l'économie souterraine.

La justice doit être du côté des victimes et lutter pied à pied contre les délinquants multirécidivistes.

Une Justice aux côtés des victimes

4.440

décisions de justice rendues sur le fondement de la loi « anti-récidive ».

Une justice plus rigoureuse avec les délinquants

> La loi « anti-récidive » instaure des peines planchers pour les récidivistes majeurs ou mineurs : au 15 janvier 2008, 4.440 décisions de justice ont été rendues sur le fondement de la loi.

Une justice du côté des victimes

> L'une des priorités du Gouvernement est d'aider les victimes, et notamment de les aider à recouvrer les dommages et intérêts qui leur sont dus. C'est le sens de la mise en place du SARVI (Service d'Assistance au Recouvrement des Victimes d'Infractions).

> Aider les victimes, c'est également leur donner la possibilité d'avoir un juge qui puisse prendre en compte leurs intérêts. C'est tout le sens de la création du juge délégué aux victimes qui sera chargé, dans chaque tribunal de grande instance, d'être l'interlocuteur privilégié des victimes et de les épauler au quotidien.

Une loi sur la rétention de sûreté

> La prochaine loi sur la rétention de sûreté permettra de placer dans des centres fermés et de soigner les délinquants sexuels dangereux, potentiellement récidivistes.

> Un premier centre fermé dans lequel interviendront des équipes médico-psycho-sociales, sera ouvert à Fresnes d'ici la fin de l'année.

> La loi prévoit également la fin des « non-lieu » lorsque l'auteur des faits est atteint de troubles mentaux. Désormais, les familles auront droit à un procès contradictoire au cours duquel l'auteur des faits, si son état le permet, pourra comparaître et devra s'expliquer.

Un contrôleur général des lieux de privation de liberté enfin installé

> Le Gouvernement a créé une nouvelle autorité indépendante chargée de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté sur la décision d'une autorité publique dans près de 6.000 lieux.

Notre politique d'immigration est équilibrée : nous voulons lutter résolument contre l'immigration clandestine, rééquilibrer les flux migratoires en faveur de l'immigration économique, et mettre en place une vraie politique de codéveloppement.

Pour une immigration choisie

50%

d'immigration économique d'ici 2012, c'est l'objectif que s'est fixé le Président de la République.

Lutter contre l'immigration clandestine

> La lutte contre l'immigration clandestine est une réalité. Au-delà des 24.000 reconduites à la frontière en 2007, le Gouvernement s'est attaqué aux réseaux mafieux. Sur les 9 premiers mois de 2007, 84 réseaux ont été démantelés et 3.225 passeurs ont été interpellés.

Favoriser l'immigration du travail

> En 2006, 191.475 titres de séjour ont été délivrés (- 2% par rapport à 2005). 49 % des titres sont accordés au titre de l'immigration familiale et 7 % au titre de l'immigration du travail.

> Le Président de la République a fixé un objectif de 50 % d'immigration économique d'ici 2012.

> L'admission au séjour sera favorisée pour les immigrés travaillant dans les secteurs de l'économie française « sous tension ».

Mieux intégrer les immigrés en situation légale sur notre territoire

> D'ici 2011, le Gouvernement va accélérer le plan d'amélioration des foyers de travailleurs migrants.

> La loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile met en place un vrai parcours d'apprentissage du français avant l'arrivée en France pour les candidats au regroupement familial.

> Le « Contrat d'accueil et d'intégration pour la famille », favorisera le respect des valeurs de la République par les parents bénéficiaires du regroupement familial.

Mettre en œuvre une vraie politique de codéveloppement

> Le Gouvernement a mis en place le Livret épargne développement permettant le financement de projets dans les pays d'origine. En outre trois accords de codéveloppement et de gestion des flux migratoires ont été signés avec : le Gabon, le Congo et le Bénin.

Instaurer un service minimum dans les transports terrestres de voyageurs, cela faisait 20 ans qu'on en parlait. Le Président de la République s'y était engagé. Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2008.

Transports : de nouveaux droits pour les usagers

80%

des Français souhaitent l'instauration d'un service minimum. C'est désormais une réalité.

Une procédure renforcée de prévention des conflits

84% des préavis déposés en 2006 à la SNCF n'ont pas été précédés d'une demande de concertation.

> Désormais, tout dépôt d'un préavis de grève devra être obligatoirement précédé d'une négociation préalable. L'objectif est d'essayer d'amener les parties à trouver un terrain d'entente, pour éviter la grève.

Une meilleure prévisibilité du trafic

> Les salariés auront désormais l'obligation d'informer l'entreprise 48 heures à l'avance de leur intention de faire grève. L'entreprise de transport pourra ainsi affecter les personnels non grévistes sur les lignes prioritaires définies dans chaque région, département et agglomération.

> Au bout de 8 jours, une consultation à bulletin secret pourra être organisée auprès des salariés sur la poursuite de la grève.

> Le principe du non paiement des jours de grève est par ailleurs clairement rappelé.

Une information plus précise pour les usagers

> Les usagers devront être informés 24 heures à l'avance (par SMS, internet, panneaux d'affichage) de l'état précis du trafic. L'information ne se limitera plus au nombre de trains par heure : chacun saura précisément quel train circulera.

> En cas de non respect de leurs obligations, les entreprises devront rembourser aux usagers leurs titres de transport.

Des résultats déjà tangibles

> Première application réussie de la loi : dans le cadre d'un conflit social, la SNCF a pu assurer 90% du service normal et 100% du service prévu début janvier à Marseille, alors que dans le cadre d'un conflit analogue en décembre 2007, seuls 45% des trains avaient circulé.

L'aménagement durable du territoire consiste à renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires, mais également à assurer leur cohésion et leur équilibre dans une optique de développement durable.

Pour un aménagement durable du territoire

4,2 Mds€, c'est la part du budget de l'Etat consacrée à l'aménagement durable du territoire en 2008.

Un aménagement du territoire respectueux de l'environnement

> Le Gouvernement prévoit la mise en place de « trames vertes » pour développer des éléments de continuité de la nature, avec des haies et des rangées d'arbres, et éviter le « mitage ». Cela permet d'offrir un cadre de vie sain et de préserver la biodiversité.

> Les communes pourront également prévoir des « zones densifiées » d'habitat autour des nœuds de transports en commun, afin d'éviter aux habitants de prendre leur voiture pour faire de petits trajets.

Le développement des grandes infrastructures

> Le Président de la République a demandé que chaque nouveau projet fasse l'objet d'une réévaluation précise du bilan « économique et environnemental ».

> Il souhaite également la création d'infrastructures dédiées au fret ferroviaire : « les nouvelles autoroutes ferroviaires », comme l'axe Dunkerque-Atlantique.

> Parmi les grands projets d'équipements figure la poursuite du développement de l'aéroport de Roissy, qui sera doté d'une liaison ferroviaire directe avec la capitale.

> 2 Mds€ d'euros seront investis pour permettre le lancement des travaux du tunnel Lyon - Turin d'ici 2013. Ce projet exemplaire va permettre un transfert vers le rail des trop nombreux camions qui traversent les vallées alpines.

Une réorganisation sans précédent de l'Etat local

> Les Préfets de région auront désormais autorité sur ceux des départements.

> Dans le cadre de la vaste révision générale des politiques publiques (la « RGPP »), les services de l'Etat dans les départements et les régions vont être regroupés.

> De larges directions régionales verront le jour. Les anciens services de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Industrie seront regroupés.

> Les directions départementales de l'agriculture et de l'équipement seront également fusionnées.

La mise en œuvre concrète du Grenelle offre de nouveaux outils et de nouvelles libertés pour faire de la commune le cœur de la révolution écologique.

Grenelle de l'environnement, boîte à outils pour le développement durable

20%

d'émissions de gaz à effet de serre en moins d'ici à 2020, pour une ville plus propre, plus agréable et plus humaine.

Des transports « propres »

> L'Etat s'engage à apporter sa contribution financière au développement de transports « propres ». De nombreuses communes sont déjà équipées de bus, tramways, vélos et de véhicules propres (électriques, à l'éthanol...) et le mouvement va se poursuivre. Ces nouvelles infrastructures devront correspondre à un projet de ville « durable ».

Une politique d'urbanisme éco-responsable

> Le Gouvernement souhaite lancer des éco-quartiers, qui incluent la construction de bâtiments « propres », des murs végétaux et qui s'intègrent dans une politique foncière globale respectueuse de la nature.

> Les documents d'urbanisme pourront ainsi faire mention de critères de performance énergétique. Le Gouvernement s'engage également en faveur de la construction de bâtiments économes en énergie (voire à énergie neutre ou positive).

Une administration locale qui montre l'exemple

> L'administration locale et nationale veut être le fer de lance de la préservation de l'environnement. Elle mettra en place des indicateurs de performance écologique des administrations. Elle pourra promouvoir une politique d'achats éco-responsables, comme des véhicules municipaux propres.

> Un effort particulier sera fait à l'égard des enfants, avec la distribution de repas « bio » dans les cantines et une sensibilisation aux enjeux écologiques.

Une nouvelle gestion des déchets

> La collecte des déchets doit évoluer, avec la fixation de nouveaux objectifs de tri et de recyclage, et des expérimentations sur le pesage embarqué.

Pour maîtriser nos dépenses publiques tout en permettant le développement des investissements des collectivités locales, le Gouvernement propose un « contrat de stabilité » aux collectivités territoriales.

Finances locales : pas de désengagement de l'Etat

1/4

de son budget, c'est ce que l'Etat consacre au financement des collectivités territoriales.

Maîtriser le rythme des dotations de l'Etat aux collectivités locales

> L'Etat contribue au financement des collectivités territoriales à hauteur de 72,54 Mds €.

> La loi de finances pour 2008 prévoit que les dotations de l'Etat, incluses dans le périmètre du contrat de stabilité à destination des collectivités territoriales, évolueront au même rythme que les dépenses de l'Etat, c'est-à-dire au rythme de l'inflation (+1,6%).

Préserver les capacités financières des collectivités en 2008

> Le budget pour 2008 reconduit l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation et la moitié du taux de croissance.

> Le montant de la DGF représente 40 Mds € en 2008.

> Les montants de la DSU (dotation urbaine de solidarité) et de la DSR (dotation de solidarité rurale) sont fixés par le Comité des finances locales et progresseront de plus de 9 % en 2008.

Réformer en profondeur les relations entre l'Etat et les collectivités locales

> Le Gouvernement a installé la Conférence Nationale des Exécutifs (CNE), nouvelle instance de concertation entre le Gouvernement et les représentants des collectivités locales.

> Trois thèmes majeurs ont été abordés lors de l'installation de la CNE : l'association des collectivités à l'élaboration des normes qui les concernent, la réforme de la fiscalité locale, et l'association des collectivités locales aux enjeux européens.

> Le Gouvernement souhaite faire une pause dans les transferts de responsabilité de l'Etat vers les collectivités locales.

Confrontées aux tensions qui affectent le marché des matières premières agricoles et énergétiques, l'agriculture et la pêche françaises bénéficient d'une attention soutenue du Gouvernement.

Permettre aux agriculteurs et aux pêcheurs de vivre de leur travail

7,15%

c'est la hausse des crédits consacrés au financement des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs en 2008.

Un soutien financier accru en faveur des éleveurs

> Des mesures d'urgence en faveur de la filière porcine (6 millions d'euros de fonds d'allègement de charges et 10 millions d'euros de bonification des charges en 2008) et 13,5 millions d'euros pour le plan de soutien aux éleveurs d'ovins.

> Un effort budgétaire supplémentaire en faveur du plan de modernisation des bâtiments d'élevage en 2008.

> La délégalation d'enveloppes supplémentaires en 2007 pour le financement des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs, et des crédits en hausse de 7,15% en 2008.

Une priorité : donner aux agriculteurs les moyens de vivre de leur travail

> Rédaction d'un memorandum présentant les propositions de la France pour mettre en œuvre des mécanismes de stabilisation des marchés agricoles susceptibles de permettre aux agriculteurs de lisser leurs revenus.

> Mesures destinées à généraliser l'assurance récolte pour faire face aux aléas climatiques et sanitaires, en augmentant notamment le niveau de prise en charge, par l'Etat, des primes d'assurance.

Le souci marqué de développer une agriculture « durable »

> Pour développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé, le Grenelle de l'Environnement prévoit la mise en œuvre d'un plan de réduction de l'utilisation des engrais et des pesticides, la valorisation de la biomasse et le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs qui s'engagent dans l'agriculture durable.

Le déploiement d'un plan ambitieux en faveur de la filière « pêche »

> Le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre, au 1er février 2008, d'un plan doté de 310 millions d'euros sur trois ans, pour assurer le retour à la compétitivité des entreprises de pêche, affectées par le prix élevé des carburants.

> Parmi les mesures proposées figurent notamment : la mise en place d'un revenu minimal pour les pêcheurs, un plan de recherche pour équiper les navires de moteurs moins polluants, une enveloppe de 230 millions d'euros pour restructurer la flotte, l'équipement de chaque professionnel d'une balise individuelle, et la généralisation du dispositif AIS d'identification automatique des navires.

Les nouvelles technologies représentent une opportunité sans précédent de diffuser la culture au plus grand nombre. Cette opportunité doit être utilisée au maximum, tout en prenant soin de préserver la création.

Vers une société numérique

95%

du territoire et 91% de la population dans chaque département auront accès à la télévision numérique terrestre (TNT) en 2011.

Le passage au numérique pour la télévision et la radio

> Le Conseil supérieur de l'audiovisuel s'est fixé comme objectif intermédiaire d'assurer la couverture par la TNT de 75% de la population dans chaque département à la fin 2008, et de 85% fin 2009. Le PLF 2008 lui donne les moyens de ses ambitions, grâce à une hausse de 2,3% de ses crédits opérationnels.

> Le Gouvernement a également lancé le passage au numérique pour les radios. Il permettra notamment aux auditeurs de rechercher les stations par leur nom et non plus par leur fréquence. Les premiers équipements devraient être disponibles fin 2008.

Le recentrage de France Télévisions sur ses missions de service public

> Afin que le service public audiovisuel se démarque davantage des chaînes privées, la publicité va être supprimée en 2008 sur les cinq chaînes de France Télévisions. La perte de ressources financières sera compensée par une nouvelle taxe prélevée sur les autres opérateurs. La redevance reste fixée à 116€ pour 2008, et l'exonération de redevance pour les personnes âgées est maintenue.

> En parallèle, une grande consultation a été lancée pour redéfinir les missions de service public de France Télévisions. A partir du 30 janvier, les Français pourront donner leur avis sur le site du ministère de la Culture et lors de forums en province.

Une réponse adaptée au piratage des œuvres sur internet

> En novembre 2007, artistes, producteurs et fournisseurs d'accès ont signé un accord prévoyant des sanctions adaptées en cas de piratage sur internet.

> Dès cet été, les ayants droits pourront saisir une commission indépendante qui enverra, via le FAI, un message d'avertissement personnalisé à l'internaute. Au troisième avertissement, l'abonnement internet pourra être suspendu temporairement ou définitivement.

> En contrepartie, les producteurs se sont engagés à faire disparaître d'ici la fin de l'année tous les verrous numériques sur les productions françaises et à accélérer la mise en ligne des films pour la vidéo à la demande (VOD).